

MENTION COMPLÉMENTAIRE (MC) SÛRETÉ DES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC

400 Heures en
apprentissage

400 Heures en contrat
de professionnalisation

Public concerné

Toute personne souhaitant devenir agent de sécurité,
agent de sûreté

Pré-requis

CAP ou BEP obtenu

Niveau de formation

3

RNCP

1177

Validation

Mention complémentaire

Objectifs

Valider les blocs de compétences suivants :

- Identifier et analyser les problèmes de sûreté
- Prévenir et dissuader des actes malveillants
- Assister les personnes

Programme

- Organisation de la sécurité en France
- Le cadre juridique de la profession
- Techniques professionnelles
- Prévention et dissuasion des actes malveillants dans les espaces ouverts
- Assistance aux personnes
- Entraînement périodique avec imagerie
- Entraînement périodique hors imagerie
- Techniques de communication opérationnelles
- Caractéristiques socio-culturelles et comportementales des populations

Le + camas

- + Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes et un réseau d'entreprises partenaires pour faire décoller votre carrière.